

PRISE DE POSITION de l'AQHSST

SUR L'IMPORTANCE DE LA FORMATION DE LA RELÈVE EN HYGIÈNE, EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL

par

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'HYGIÈNE, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

5 JANVIER 2009

L'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail est une association sans but lucratif fondée en 1978 et regroupant plus de 500 membres occupant diverses fonctions dans de nombreux champs d'application reliés à la gestion et à la prévention en santé et sécurité du travail au Québec.

Elle a pour but de promouvoir, par l'échange et la vulgarisation de l'information, les connaissances relatives à l'hygiène du travail, à la santé et à la sécurité du travail et à des domaines connexes.

Le comité de consultation responsable de la rédaction de ce document est composé de M. Robert Bourbonnais, hygiéniste du travail agréé, Mme Carolyne Perras, enseignante en environnement, hygiène et santé, M. Mario Saucier, président du Groupe ID et Mme Vicki Martel, conseillère en ressources humaines agréée, respectivement conseiller régional de Laval, Laurentides, Lanaudière & Mauricie/Centre du Québec, présidente, vice-président et secrétaire de l'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail.

PRISE DE POSITION

Plus que jamais, l'éducation est le moteur de l'évolution de la société québécoise. Elle est à la base de la performance économique et de la productivité des entreprises. Cette vérité est d'autant plus réelle que nous vivons actuellement une période d'incertitudes sur le plan économique et financier. Selon un récent sondage, des 500,000 techniciens et gens de métier dont le Québec aura besoin d'ici 2011 pour les emplois additionnels créés ou pour remplacer les départs à la retraite, seulement les deux tiers seront formés avec les moyens d'aujourd'hui. De plus, quatre entreprises sur cinq ont ou prévoient avoir des difficultés reliées aux pénuries de main-d'œuvre.

C'est dans ce contexte que l'AQHSST désire prendre position sur l'importance d'une relève qualifiée dans les domaines professionnels et techniques de l'emploi, et notamment dans les professions en hygiène, santé et sécurité du travail.

Attendu que l'acquisition de connaissances de base constitue un des objectifs de développement de la main-d'œuvre;

Attendu que l'entreprise ainsi que les travailleurs doivent faire face à de nombreux changements relatifs entre autres à l'organisation du travail, aux nouvelles technologies, aux méthodes de travail et à l'utilisation de nouveaux procédés;

Attendu que la formation de la relève doit être intimement liée au marché de l'emploi et aux différents secteurs d'activités économiques visés;

Considérant que la responsabilité sociale et économique de la formation de la main-d'œuvre dans le monde du travail doit être considérée comme une responsabilité partagée entre les différents partenaires intéressés;

Attendu que la formation de la relève dans les domaines techniques doit faire l'objet de concertation entre les ressources internes de l'entreprise et les ressources externes telles les organismes publics et parapublics et les établissements d'enseignement (commissions scolaires, cégeps et universités);

Considérant que chaque entreprise offre un contexte différent qu'il faut respecter en soutenant la formation de sa main-d'œuvre avec le souci de la qualité et de la productivité;

Considérant qu'il faut partager avec la main-d'œuvre de demain, les connaissances et le savoir-faire professionnel et technique en matière de prévention, afin de la préparer à prendre en charge l'hygiène, la santé et la sécurité du travail;

Attendu que les compétences acquises rendront la relève plus productive et plus à même de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles;

L'AQHSST reconnaît l'importance :

- d'une relève qualifiée dans les différentes professions en hygiène, santé et sécurité du travail quant aux connaissances requises, aux compétences et au maintien de ces compétences;
- de l'intégration de la formation en santé et sécurité du travail dans les divers programmes d'études offerts par les institutions d'enseignement; et
- de la formation continue au travail offerte par les employeurs dans les milieux de travail.

L'AQHSST invite donc les entreprises, les travailleurs, le réseau de l'éducation ainsi que tous leurs partenaires :

- à promouvoir et supporter le maintien et le développement des programmes de formation dans les différentes professions en hygiène, santé et sécurité du travail;
- à adopter une démarche visant à intégrer, dans l'apprentissage de toute profession et métier, les compétences en matière de prévention relatives aux tâches que les futurs travailleurs auront à remplir; et
- à mettre en place des programmes de formation continue en milieu de travail visant à protéger les travailleurs contre les différents risques liés à leur travail.




(Signature)

Robert Bourbonnais
Conseiller régional LLLM-CQ



(Signature)

Mario Saucier
Vice-président



(Signature)

Carolyne Perras
Présidente



(Signature)

Vicki Martel
Secrétaire

Références :

1. Gouvernement du Québec. Plan d'action. Éducation, emploi et productivité. MELS. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008.
2. CSST et MELS. Formation professionnelle et technique. Mieux intégrer les compétences en santé et sécurité du travail : une mission prioritaire. CSST, 2005.